



**RESULTAT DU VOTE**

Nombre de votants : 18  
Voix favorables : 18  
Voix défavorables : 0  
Abstentions : 0  
Refus de prendre part au vote : 0

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 12/03/2024**

**DELIBERATION**

**n°CA 2024-11**

***relative à la composition du comité RSE-DD de l'établissement***

**Vu** le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE,

**Vu** le règlement intérieur de l'Ecole D'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE et plus particulièrement son article 19 ;

**Vu** la délibération du CODIR en date du 25 septembre 2023,

**Considérant** que l'école TSE, en association avec la FCS JIL-TSE, mène une politique de responsabilité sociale, environnementale et de développement durable, en lien avec le référentiel national DD&RS élaboré conjointement par France Université, la Conférence des Grandes Écoles et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Considérant** qu'un comité « RSE-DD » est créé, commun à l'école et à la FCS JIL-TSE et que sa composition fait l'objet d'une note d'organisation du directeur de l'école approuvée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le conseil d'administration approuve la note d'organisation du directeur jointe en annexe à la présente délibération.

**Article 2 :**

La présente délibération sera transmise à la Rectrice d'Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de TSE.

**La Présidente du conseil d'administration,  
Marlène DOLVECK**

DocuSigned by:  
**Marlène DOLVECK**  
E28D3E97F0734A8...

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 12/03/2024  
DELIBERATION n°2024-11

**ANNEXE 1**



**Note d'organisation Comité RSE-DD**

Conformément aux dispositions de l'article 19 de son règlement intérieur et à la délibération de son CoDir du 25 septembre 2023, l'Ecole se dote d'un comité RSE-DD et d'un référent RSE-DD.

L'Ecole affiche ainsi sa volonté de progresser dans sa prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux, dans ses missions de formation, de recherche et d'impact, mais aussi dans son rôle d'employeur et d'acteur économique.

L'Ecole souhaite s'appuyer sur un référentiel externe, le référentiel national DD&RS élaboré conjointement par France Université, la Conférence des Grandes Ecoles et le MESR.

L'ensemble de cette démarche est commun à l'Ecole et à la Fondation JJ Laffont.

Le Directeur de l'Ecole nomme, après avis favorable du CoDir du 25 septembre 2023, Joël Echevarria, Directeur de Cabinet, comme référent « RSE-DD ». Il aura en charge d'animer le comité susmentionné, d'assurer le suivi des indicateurs, d'organiser des séances de sensibilisation et d'information, de piloter des actions et les relations avec les prestataires éventuels et de coopérer avec les référents du domaine des partenaires locaux (UT-Capitole, CNRS, INRAe, UT, ...). Il pourra s'appuyer sur des membres du staff pour assurer la mise en œuvre des outils et des plans d'action.

Ce comité sera composé de 10 titulaires (et autant de suppléants), dont :

- 4 enseignants-chercheurs
- 3 membres du Personnel administratif
- 3 étudiants

Le comité impulsera et supervisera des projets ad-hoc et se réunira de 2 à 3 fois par an en session plénière. Des formations pourront être proposées, ainsi qu'un accompagnement par des experts externes.

Le Directeur de l'école de sciences  
économiques et de sciences sociales  
quantitatives de Toulouse-TSE

Christian GOLLIER